



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Le 10 novembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Marie-Claude BEAUFILS à François LANGLOIS, Charles LENOIR à François CRAMILLY,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Paul BONMARTEL est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.*

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

SEMVIT: APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES - CM/21/142

Il est précisé au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SEMVIT doivent présenter chaque année au Conseil Municipal, un rapport écrit.

Ce rapport annuel a, notamment, pour objet d'informer le Conseil Municipal sur l'activité de la SEMVIT dont la commune est actionnaire, sur sa situation financière et comptable.

Après présentation du rapport d'activités de la SEMVIT pour l'année 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ledit rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'activités de la SEMVIT pour l'année 2020.

DECIDE D'EMETTRE un avis favorable sur le rapport d'activités 2020 de la SEMVIT joint à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 12 novembre 2021

Patrick CALLAIS,

MAIRE

